



Communiqué du 01/02/24 - Viamedis victime d'une cyberattaque

Viamedis l'organisme qui assure la gestion du tiers payant de 84 complémentaires santé vient de subir une cyberattaque. Dès que Viamedis a pris connaissance de cet acte de violation, la plateforme de gestion du Tiers Payant a été déconnectée.

Une plainte a été déposée auprès du procureur de la République. Une notification et une déclaration aux autorités compétentes ont été effectuées (CNIL, ANSSI). Les organismes complémentaires concernés ont été informés.

Pour les bénéficiaires, les données personnelles exposées sont limitées et sont les suivantes : état civil, date de naissance et numéro de sécurité sociale, nom de leur assureur santé, garanties ouvertes au tiers payant et numéro d'adhérent.

Ni information bancaire, ni coordonnée postale, ni numéro de téléphone, ni email ne sont concernés par cet acte malveillant.

Concernant les données de santé : seules moins de 50 factures de bénéficiaires ont subi une atteinte qui ne concerne qu'une information sur le transport sanitaire (taxi, ambulance).

Pour les professionnels de santé, une note spécifique est en cours d'élaboration.

Les équipes techniques sont mobilisées et des investigations sur l'impact de l'attaque sont en cours en lien avec les autorités compétentes.

Les bénéficiaires pourront continuer à utiliser leur carte vitale et leur carte de tiers payant, la déconnexion temporaire de plateforme Viamedis n'aura d'impact que pour certains professionnels de la santé, notamment opticiens, audioprothésistes.

Un dispositif d'information dédié auprès des professionnels de santé a été mis en place.